



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 8 – 2016M**

**ACTION AU SUJET DES *PHRAGMITES* DANS LES GRANDS LACS ET LE SAINT-LAURENT**

**Résolution présentée par la Municipalité de Collingwood (Ontario)**

**ATTENDU QUE** les *Phragmites australis* sont des graminées vivaces envahissantes causant de graves dommages aux marécages côtiers et aux plages dans les environs des Grands Lacs, particulièrement dans la région de la baie Géorgienne;

**ET ATTENDU QUE** les *Phragmites australis* croient et se propagent rapidement, ce qui leur permet d’envahir de nouveaux secteurs et de former de grands peuplements monoculture en peu de temps, et qu’il s’agit d’une plante allélopathique dont les racines sécrètent des toxines qui nuisent à la croissance des espèces végétales environnantes;

**ET ATTENDU QUE** les *Phragmites australis* provoquent une dégradation de la biodiversité et de la richesse des espèces, une perte d’habitat, des changements hydrologiques causés par leur taux métabolique rapide, des changements au cycle des nutriments à cause de sa décomposition lente, une hausse des dangers d’incendie à cause de la combustibilité de ses tiges mortes, et qu’il peut avoir un effet défavorable sur l’agriculture, particulièrement dans les canaux de drainage;

**ET ATTENDU QUE** les *Phragmites* envahissants ont été identifiés comme étant l’espèce végétale la plus envahissante au Canada par Agriculture et Agroalimentaire Canada;

**ET ATTENDU QUE** les *Phragmites* occupent plus de 4 800 hectares autour du lac St. Clair et qu’ils occupent 212 hectares le long du fleuve Saint-Laurent et que la région de la baie Géorgienne est particulièrement affectée par les *Phragmites australis*, qui occupent des centaines d’endroits le long des berges, mettant en danger d’importants milieux humides;

**ET ATTENDU QUE** le contrôle des *Phragmites* envahissants, avant que ceux-ci s’ancrent profondément, réduit l’impact écologique, le temps requis et les coûts;

**ET ATTENDU QUE** les États-Unis n’ont pas de normes de contrôle des *Phragmites* harmonisées entre les États et les municipalités similaires à celles produites par le Groupe de travail ontarien;

**ET ATTENDU QUE** les actions actuelles au sujet des *Phragmites* au Québec incluent:



- Les recherches portant sur les *Phragmites* dans un contexte de changement climatique du Groupe de recherche sur les *Phragmites* de l'Université Laval et de l'Université de Montréal
- Des décrets du Ministère de Transports au sujet de la gestion des *Phragmites* prévenant la dispersion des graines le long des routes;

**ET ATTENDU QUE** selon le Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario, les meilleures pratiques de gestion des *Phragmites* incluent la détection hâtive, l'application d'herbicides, la tonte, la compression, les feux contrôlés et les inondations contrôlées;

**ET ATTENDU QUE** l'efficacité des pratiques exemplaires de gestion est décuplée lorsqu'elles sont utilisées en tandem, plutôt qu'une à une;

**ET ATTENDU QUE** les herbicides contenant des surfactants sont interdits d'utilisation en milieu aquatique au Canada, ce qui empêche les canadiens d'implanter toutes les pratiques exemplaires de gestion des *Phragmites*;

**ET ATTENDU QUE** les *Phragmites* s'étendent rapidement grâce à l'abondance de leurs graines et parce qu'ils sont présents dans des fossés de drainage, le long des routes ou dans des milieux humides;

**ET ATTENDU QUE** l'Initiative de restauration des Grands Lacs a financé 54 projets de gestion des *Phragmites* pour un total de plus de 900 000 acres (364 000 hectares) de terrain aux États-Unis et est une ressource vitale pour la gestion des *Phragmites* aux États-Unis;

**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent félicite le gouvernement ontarien pour l'adoption de la Loi 37, loi de 2015 sur les espèces envahissantes.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent reconnaît le besoin d'implanter des pratiques exemplaires de gestion des *Phragmites*, de continuer leurs efforts de sensibilisation et de promotion de la détection hâtive et de continuer leurs recherches pour des pratiques exemplaires à implanter;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance exhorte le Congrès des États-Unis de continuer à supporter le financement de l'Initiative de restauration des Grands Lacs et les projets de gestion des *Phragmites* qui y sont rattachés;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance exhorte l'Assemblée législative de l'Ontario à ajouter les *Phragmites* à la liste d'espèces envahissantes de la loi de 2015 sur les espèces envahissantes et à les désigner comme mauvaise herbe nuisible;



**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance demande au gouvernement du Canada de prendre les actions réglementaires nécessaires afin d'approuver rapidement l'utilisation d'herbicides dans des milieux aquatiques d'ici la saison de croissance 2016 ainsi que d'approuver des mesures de contrôle aériennes;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance demande au ministère des Transports de travailler en coordination avec les gouvernements locaux pour s'assurer que la gestion des *Phragmites* en bord de route soit faite de concert avec les pratiques privilégiées localement;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance demande au Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario et autres ministères concernés de continuer à financer le Groupe de travail des Grands Lacs sur les *Phragmites* et de continuer à financer l'implantation de pratiques exemplaires, la recherche, l'éducation du public et une stratégie harmonisée au niveau provincial, en mettant l'accent sur les pratiques exemplaires;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance demande au gouvernement du Québec d'agir en:

- Utilisant une approche de prévention des *Phragmites*
- Poursuivant les recherches universitaires sur les *Phragmites* et en rendant les résultats disponibles en Ontario et aux États-Unis
- Facilitant l'implantation de pratiques exemplaires de gestion par du financement et l'utilisation de ressources développées en Ontario et aux États-Unis



**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** l'Alliance demandent au Ministère de l'environnement et de l'action en matière de changement climatique de l'Ontario et aux agences concernées du Québec, du Minnesota, du Wisconsin, de l'Illinois, du Michigan, de l'Indiana, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et de New York de clarifier et détailler leurs pratiques exemplaires de gestion dans un protocole de contrôle des *Phragmites* envahissantes, qui comprendrait sans s'y limiter :

- L'augmentation de la promotion du matériel de sensibilisation et d'éducation existant, tel que le Système de détection hâtive et de distribution de l'Ontario, le guide du Groupe de travail de l'Ontario sur les *Phragmites*, les travaux du Groupe de recherche *Phragmites* de l'Université Laval et de l'Université de Montréal en promotion de la détection hâtive et en identification des *Phragmites* envahissantes
- L'établissement de critères clairs pour guider les décisions d'intervention en gestion des *Phragmites*, basés sur les impacts sur la santé des écosystèmes en cas d'inaction
- Assister les municipalités et autres autorités locales dans l'implantation de pratiques exemplaires de gestion des *Phragmites*.

Résolution signée ce 15<sup>e</sup> jour de juin 2016

---

Mitch Twolan, Président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Huron-Kinloss (Ontario)